

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de
BOUSSE

Dossier n° DP 57 102 2600005

Date de dépôt : 21/01/2026

Demandeur : ROMANG Cyrille

Pour : **construire une piscine, un chien assis et installer une clôture**

Adresse du terrain : **3 IMPASSE DU PONT
57310 BOUSSE**

Affaire suivie par :
Julien BRENNEMANN
Tel : 03 82 82 59 26

Le Maire
A
ROMANG Cyrille
3 IMPASSE DU PONT
57310 BOUSSE

Par courrier daté du 28/01/2026, notifié le 31/01/2026, je vous avais indiqué que votre dossier était incomplet et que vous aviez 3 mois, à partir de la date de notification, pour fournir les éléments demandés.

Or à ce jour vous n'avez pas répondu à ma demande de pièces manquantes.

Conformément à l'article R 423-39 b du code de l'urbanisme, votre demande fait l'objet d'une **décision tacite de rejet** depuis le 01/05/2026.

Je vous prie de croire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le 11 mai 2026
Le Maire

Pierre KOWALCZYK

L'avis de dépôt de la présente demande, prévu à l'article R 423-6 du code de l'urbanisme, a été affiché en mairie le : 26/01/2026

Délais et voies de recours contre la présente lettre :

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir* le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

*(Les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public pourront également désormais déposer leur recours et s'adresser par la voie électronique au tribunal à partir d'une application internet dénommée << Télérecours citoyens >> accessible par le site de téléprocédures <<http://www.telerecours.fr/>>.)